# Démarrage et remorquage de véhicules

Le démarrage en poussant ainsi que le remorquage des véhicules aux équipements techniques modernes est à ce jour une action délicate. Lorsqu'un véhicule est équipé d'une boîte de vitesses à double embrayage, d'une boîte automatique avec convertisseur de couple ou d'une boîte à rapport variable en continu CVT, le fonctionnement du moteur est indispensable à l'entraînement de la pompe à huile assurant l'alimentation de la boîte de vitesses. Il s'agit aussi d'être prudent avec les transmissions intégrales dotées d'embrayages multidisques. Il faut en effet s'assurer du débrayage de la chaîne cinématique liée au différentiel central. Cela en particulier afin d'éviter tout dommage lors de l'utilisation d'un chariot de remorquage. Afin de savoir si le remorquage d'un véhicule électrique ou hybride est possible, il est indispensable de consulter le manuel d'utilisation rédigé par le constructeur. Enfin, le frein de stationnement électrique peut également causer des difficultés. Lorsque l'alimentation du moteur électrique du frein de stationnement n'est plus assurée, son desserrage se fera généralement en actionnant un mécanisme de déblocage.

## Charger en cas de doute

Le démarrage d'un moteur moderne en poussant le véhicule, que ce soit un Diesel ou à essence, est une action à oublier. Les équipements énumérés ci-dessus ne permettent plus d'utiliser ni la corde, ni éventuellement une barre de remorquage, que ce soit pour le démarrage ou le remorquage du véhicule. Les taux de compression élevés des moteurs modernes engendrent par ailleurs un risque de dommage provoqué par des efforts importants sur les éléments de transmission. Le pontage de la batterie est de ce fait l'alternative la plus vivement recommandée. Les seuls véhicules à boîte de vitesses à commande manuelle permettent encore le démarrage de secours en poussant. Les boîtes de vitesses automatiques ne sont pas équipées d'une pompe secondaire qui permettrait leur alimentation en pression d'huile et le fonctionnement de leurs embrayages multidisques.
Il en va de même pour le remorquage : lorsque le moteur ne fonctionne pas, il s'agit de consulter le manuel du constructeur afin de savoir quelle action de dépannage est autorisée. En raison des risques de dommages à la transmission, malgré l'autorisation de certains constructeurs, de nombreux experts déconseillent le remorquage à basse vitesse d'un véhicule à boîte automatique.

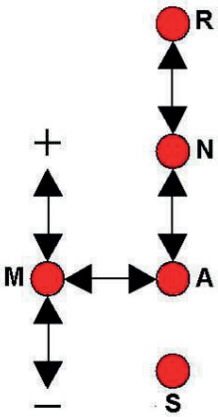


Sur les véhicules à boîte de vitesses automatique dont le moteur fonctionne, placer le sélecteur sur la position N. Ainsi, la pompe à huile de la boîte est entraînée et l'alimentation en ATF sous pression assure sa lubrification.

Afin d'éviter tout dommage, les véhicules légers sont de préférence chargés sur le pont d'un utilitaire de dépannage. Les véhicules lourds sont remorqués au moyen de véhicules de dépannage spéciaux permettant de soulever certains essieux. Il est impératif de consulter le manuel d'utilisation du constructeur.

## Les règles de base du remorquage

Lorsque le constructeur autorise le remorquage :

- Ne pas dépasser la vitesse de 40 km/h (également sur autoroute). Cela concerne également les chariots de remorquage. Les autorités compétentes peuvent dans des cas particuliers, édicter des dérogations
- Le triangle de panne doit être placé à l'arrière du véhicule, sur semi-autoroutes et autoroutes, enclencher les feux de détresse (sur les autres routes, pas de feux de détresse car les indicateurs de direction doivent être fonctionnels).
- Sur les autoroutes, utiliser la voie normale de droite. La bande d'arrêt d'urgence ne sera utilisée que pour accélérer ainsi qu'à proximité de la sortie. Il est préférable pour raison de sécurité, de faire appel à des professionnels du dépannage.
- Le remorquage sur autoroute ne se fera que jusqu'à la prochaine sortie ou aire de repos. Sur les autres routes, aucune distance maximale de remorquage n'est prescrite.
- Un véhicule remorqué ne doit pas être immatriculé, mais il doit remplir les conditions de sécurité de circulation. Concernant l'assurance du véhicule remorqué, la règle identique à celle des remorques est appliquée, le véhicule tracteur couvre la responsabilité civile de l'ensemble du convoi.
- La longueur de la corde de remorquage ne doit pas dépasser 8 mètres, celle d'une barre, 5 mètres (n'utiliser que des cordes à boucles d'extrémités torsadées).
- Tourner la clé en position contact afin d'éviter le blocage de la colonne de direction. Lire le manuel d'utilisation concernant les véhicules sans clé (Keyless Entry).
- Le véhicule tracté ne doit pas freiner le véhicule tracteur, les freins seraient trop sollicités.
- Etre très prudent à proximité de feux de circulation, aux croisements et à l'entrée des giratoires.
- Lorsque cela est possible, laisser tourner le moteur du véhicule remorqué au ralenti. Ainsi, les assistances de direction et freinage restent fonctionnelles.

**Règles générales**
**Le démarrage du moteur en poussant un véhicule doté de technologies modernes n'est pas recommandé. Le remorquage n'est permis que si le constructeur le prévoit dans son manuel d'utilisation.**

Objectifs:

| | | |
|---|---|---|
| MA | 3.3.3 | Expliquer les mesures de précautions à prendre pour le remorquage et le démarrage du moteur |
| MM | 3.3.3 | Nommer les mesures de précautions à prendre pour le remorquage et le démarrage du moteur |
| AM | | Aucun objectif |

Sources: Mercedes-Benz, Peugeot
© A. Senger/U. Wartenweiler/trad. E. Schaer/ESA
Réalisé en 3.2017

# Démarrage et remorquage de véhicules

## Questions sur le basic-sheet, le check

**1. Pour quelles raisons, lors d'une panne de batterie, les véhicules modernes ne doivent pas être démarrés en les poussant ?**

**2. Quelle est l'alternative la plus recommandée en cas de panne de batterie ?**

**3. Pour quelle raison le remorquage de véhicules dotés d'une boîte de vitesses à double embrayage, CVT ou automatique est généralement interdit ?**

**4. Pour quelle raison le chariot de remorquage utilisé sur l'essieu avant d'un véhicule à transmission intégrale peut-il être dangereux ?**

**5. Peut-on remorquer un véhicule en panne doté d'un frein de stationnement à commande électrique, lorsque l'alimentation électrique n'est plus assurée ?**

© A. Senger/U. Wartenweiler/trad. E. Schaer/ESA